

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL589

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 24

I. – À la première phrase de l’alinéa 15, après la première occurrence du mot :

« agissement »,

insérer les mots :

« , en lien avec des activités de trafics de stupéfiants, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou les activités ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots : « que ces agissements ou ces activités, en lien avec des activités de trafics de stupéfiants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.